LES POTAGERS ASSOCIATIFS DE FRENEUSE (P.A.F.)

Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (U.P.B.M.H.)

Projet de création de potagers asso- Adhésion annuelle (50 à 70 € selon la ciatifs sur un terrain clos de 3 000 m², taille de la parcelle). Renouvellement

en bord de Seine, divisé en parcelles de 100 à 200 m².

Celles de 100 m² seront réservées priorité aux novices du potager ou disposant de peu de temps. grandes plus

(150 m² et 200 m²) seront destinées au bon respect des règles, de prodiguer aux initiés et qui bénéficient de plus de temps.



par tacite reconduction (respect de la Charte). Les adhérents seront sollicités pour participer à la gestion des jardins au sein d'un comité de gestion chargé de veiller

leurs conseils aux débutants, d'entretenir les parties communes si nécessaire.

CHARTE MORALE "BONNES PRATIQUES" (extrait)

- pas de produits chimiques (ni traitement, ni engrais); privilégier paillage et compost
- alternance des cultures
- maintien permanent de la propreté de sa parcelle et de l'allée d'accès
- utilisation économe de l'eau qui sera fournie par une pompe manuelle sur forage
- pas d'arrosage en été pendant les heures chaudes (10 h à 17 h)
- outils et chaise personnels (les emporter avec soi après le jardinage)
- pas de cabane de jardin ; pas d'installation de pique-nique
- interdiction formelle de revendre ses légumes

Association loi 1901 • agréée le 27/01/1978 • 64 rue Charles de Gaulle 78840 Freneuse

PROJET DE POTAGERS ASSOCIATIFS

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION à déposer : • sous enveloppe **UPBMH 64 rue Charles de Gaulle** 78840 Freneuse

	• ou par courriei vaugelade-daniel@ciub-intern				r
NOM:	. PRÉN	OM:		Âge :	
Adresse :					
(d) C33C ,					
Courriel:	@		Téléphone :		•••
Profession:					
Expérience de culture potagère*		oui	un peu	non	
Dimension de la parcelle souhaitée*		100 m ²	150 m ²	$200m^2$	
Entourez votre choix				11	